Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260306-2026009-DE

Mairie de PLOGASTEL ST GERMAIN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

Date d'affichage : 11 MARS 2026 **délibération : 2026-009**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Annie BERRIVIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 mars 2026

En exercice : 17 **Présents : 12** **Votants : 14**

Présents : BERRIVIN Annie, STEPHAN Philippe, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, RENAULT Michel, GAUTIER Anne, GUEGUEN Catherine, KURZMANN Gwenn, DORVAL Alain, BOUCHER Anne Lise, CONAN Sandra, DAHERON Sandrine,

Absents excusés : NICOLAS Patricia (procuration à GAUTIER Anne), BEAUMONT-PEUZIAT Patrick (procuration à BERRIVIN Annie),

Absents : VIGOUROUX Michel, ROUXEL Vincent, BINARD Gilles,

Secrétaire : GUEGUEN Catherine

Objet : Engagement de la commune au titre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), telle que modifiée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC BpiFrance et la société anonyme BpiFrance relative au Programme d'investissements d'avenir – action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Département du Finistère dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) en date du 21 août 2022,

Vu le règlement financier adopté par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Finistère en date du 7 novembre 2022.

****

Préambule

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets :

- Les équipements ;
- La mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260306-2026009-DE

- La formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- L'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

Le Département du Finistère a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des collectivités, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.
Dans ce cadre, le Département a adopté un Règlement financier pour le dispositif Territoire Numérique Éducatif du Finistère.
Le Conseil municipal a pris connaissance de ce règlement (annexé à la présente délibération) et des projets éligibles.
La commune envisage de développer pour l'école publique du bourg, un équipement numérique de 10 ordinateurs portables et 2 lecteurs DVD - USB
Aussi, elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.

Les dépenses s'élèvent à 5 055€ HT pour une subvention de 80% maximum, soit 3 538€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère
- **ACCEPTE** en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engager à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération (annexe 1).

Le secrétaire de séance, **GUEGUEN Catherine**	**Le Maire,** **Annie BERRIVIN** MAIRIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN (FINISTÈRE)